

Deux ans après la promulgation de la loi d'abolition du système prostitutionnel du 13 avril 2016

Le courage n'a pas manqué à toutes celles et à tous ceux qui ont voulu et fait **la loi du 13 avril 2016** qui « tend à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Courage parce que la prostitution, pourtant inscrite depuis 2011 en France dans les violences faites aux femmes, fait partie des violences qu'on ne veut pas voir, est une double domination, masculine et par l'argent, banalisée comme un avantage naturel masculin, parce qu'elle produit des bénéfices toujours renouvelés pour les trafiquants d'êtres humains prêts à tout pour conserver leur juteux commerce.

Laique et abolitionniste, **l'association Amicale du Nid**, ses salarié.e.s et ses bénévoles qui ont l'expérience depuis 70 ans de l'accompagnement des personnes prostituées (plus de 5000 personnes par an), ont voulu cette loi et affirment leur détermination pour son application dans toutes ses dimensions.

- La lutte renforcée contre le proxénétisme et la traite en vue de l'exploitation sexuelle ;
- L'accompagnement des personnes prostituées vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle, la reconnaissance dans leur accompagnement et en justice de leur situation de victime et la prise en compte des effets destructeurs sur leur santé physique et psychique des viols tarifés que sont les actes sexuels achetés et imposés par les clients prostitueurs ;
- L'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation de ceux qui chosifient les personnes et sont à l'origine du système prostitutionnel ;
- La prévention auprès des jeunes qui doivent être éduqué.e.s en vue du respect de l'autre, de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une sexualité libérée c'est à dire basée sur des désirs et des plaisirs partagés.

La loi a été dotée des décrets d'application dans les mois qui ont suivi sa promulgation en 2016. En 2017 la mise en place des commissions départementales chargées de la lutte contre la prostitution et des parcours de sortie a été ralentie par le changement de gouvernement mais son application avance : 30 commissions sont en place, 55 parcours de sortie sont accordés, plus de 2 000 clients verbalisés... Mais pour continuer dans cette voie il faut **une vraie volonté politique** pour appliquer la loi dans toutes ses dimensions et notamment faire des arbitrages budgétaires qui donnent des moyens réels à la lutte contre le système prostitutionnel. Il faut une sensibilisation et une formation de tous.toutes les acteur.ice.s, une communication digne de cet enjeu majeur de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il faut décider aujourd'hui d'en protéger réellement les mineur.e.s dans ce pays qui se dit de progrès.

Faisons tout pour qu'acheter un acte sexuel soit considéré par tous et toutes comme une atteinte gravissime aux droits humains fondamentaux, pour que cette violence disparaisse, pour que les droits sexuels des femmes et leur émancipation ne soient plus confondus avec la mise à disposition de leur corps pour le plaisir d'autrui.



Hélène de Rugy
Déléguée Générale



Marie-Hélène Franjou
Présidente

L'Amicale du Nid est une association **laïque** et **indépendante** de tout parti politique. Avec ses 200 salarié.es, elle va à la rencontre de plus de 4 800 personnes en situation de prostitution par an, accueille et accompagne plus de 5 000 personnes et conduit des actions de recherche, de prévention et de formation des professionnel.le.s.